



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Préfecture
Direction des libertés publiques
Bureau de la Circulation

CYCLOMOTEUR

VOUS AVEZ ACHETÉ UN CYCLOMOTEUR

Pour effectuer le changement de titulaire sur votre certificat d'immatriculation, vous devez nous fournir les documents suivants:

1. Une demande d'immatriculation complétée et signée
2. copie d'une pièce d'identité (en cas de co-titulaire, joindre les deux pièces d'identité)
3. copie d'un justificatif de domicile
4. la carte grise originale ou s'il s'agit d'une première immatriculation d'un cyclomoteur d'occasion, une attestation d'un professionnel qui doit au minimum comporter les éléments suivants :

- *la marque*
- *le type*
- *le numéro de série (du cadre et non du moteur)*
- *l'année de mise en circulation*

5. le certificat de cession (dans le cas de la première immatriculation d'un cyclomoteur d'occasion, si vous ne possédez pas ce document joindre une copie des deux dernières attestations d'assurance)

DOSSIER A RETOURNER à :

PREFECTURE DU FINISTÈRE

Service Immatriculations

42 boulevard Duplex

CS 16033

29000 QUIMPER

